

**LES NOUVELLES PRATIQUES LANGAGIÈRES AU MAROC :
LES MODALITÉS DE COMBINAISON STRUCTURELLE ET
LEXICALE DES ÉNONCÉS MIXTES À BASE D'ARABE
MAROCAIN ET DE FRANÇAIS.**

Hassan TAKROUR
Université Cadi Ayyad- Maroc

Résumé : cet article s'interroge sur le comportement morphosyntaxique des segments insérés dans les énoncés mixtes résultant de l'usage simultané de l'arabe marocain et du français en contact dans le cadre de la pratique langagière du code switching en contexte marocain. Le contact des deux langues dans un même énoncé génère un conflit d'ordre au sein de celui-ci entre, d'un côté, la langue matrice (langue maternelle du locuteur) qui prescrit ses contraintes morphosyntaxiques aux constituants enchâssés, et de l'autre, la langue enchâssée (langue étrangère d'ordre fonctionnel) qui tente de préserver son cadre morphosyntaxique au sein de l'énoncé mixte.

Mots-clés : contact de langues, alternance codique, énoncé mixte, langue matrice, langue enchâssée, activation simultanée, morphème du système, morphème du contenu.

Abstract : The aim of the present article is to examine the morphosyntactic behavior of the segments inserted in the mixed statements resulting from the simultaneous use of Moroccan Arabic and French in contact in a Moroccan context. The contact of the two languages in the same utterance generates a conflict of order between, on the one hand, the welcoming language or the matrix language (mother tongue of the speaker) that seeks to prescribe its morphosyntactic constraints to the embedded constituents, and on the other hand, the host language or the embedded language (foreign language of functional order) that tries to preserve its morphosyntactic framework within the mixed statement.

Key words: Languages contact, code switching, mixed statement, matrix language, embedded language, simultaneous activation, system morpheme, content morpheme.

Cet article se propose d'examiner les modalités de combinaison structurelles et lexicales suivant lesquelles se combinent les énoncés mixtes utilisés dans le discours mixte au Maroc. Il s'agit plus précisément de la pratique langagière d'alternance codique impliquant la paire des langues, l'arabe marocain (désormais AM) et le français (désormais FR). Dans ce sens, l'une des questions majeures à laquelle cet article tente de répondre est de savoir s'il est possible, sur le plan structuro-lexical, de fonder une distinction nette entre la pratique langagière du code switching et les autres formes des pratiques langagières reconnues en contexte marocain, telles que le parler hybride et l'argot jeune.

Pour ce faire, il nous importera d'étudier le comportement morphosyntaxique des segments insérés dans les énoncés mixtes résultant de l'usage simultané des deux langues en contact,

www.univ-bejaia.dz/leu

Tous droits réservés ©2019

l'arabe marocain en tant que langue maternelle-véhiculaire et le français en tant que langue étrangère-fonctionnelle.

En effet au Maroc, en voulant désigner immédiatement et de manière non ambiguë une entité qu'il voudrait nommer en français, le locuteur est souvent confronté au problème de la compétence linguistique en français, parfois au déficit lexical, ou encore à d'autres contraintes extralinguistiques. Il peut alors premièrement abandonner son intention communicative et se taire, deuxièmement adapter ses propos à ses moyens d'expression en combinant des énoncés mixtes où la langue maternelle (l'arabe marocain) est la langue accueillante ou la langue matrice (désormais LM) au sens de Myers-Scotton (1993/a), alors que le français est la langue hôte ou la langue enchâssée (désormais LE), (MYERS-SCOTTON, 1993 a).

Les combinaisons bilingues sont donc composées d'éléments structuraux appartenant à l'AM et au FR. Par ailleurs, les segments constitutifs faisant partie des deux codes métissés s'alternent et se juxtaposent de manière à remplir la condition symétrique, sans se conformer à l'exigence combinatoire des unités bilingues formées en LM. Une telle exigence postule qu'au moins un des constituants immédiats de la LM doit renfermer des segments de la LE. Il s'agit en fait de la base sur laquelle peut s'établir « *une phrase bilingue de propositions unilingues* » (MACKEY, 1976 : 428).

1. Considérations méthodologiques

1.1. Délimitation de l'objet de recherche

Dans cet article, il nous importera d'étudier la pratique langagière innovante d'alternance codique impliquant l'AM et le FR. En fait, le contact des deux langues dans un même énoncé génère un conflit d'ordre. Il s'agit en fait de la langue matrice qui prescrit ses contraintes morphosyntaxiques aux constituants enchâssés. Ceux-ci, en s'encadrant dans l'énoncé s'efforcent à garder le cadre morphosyntaxique de la langue enchâssée, sinon imposer son ordre au cadre morphosyntaxique de l'énoncé.

Il s'agit de vérifier si le passage d'une langue à une autre est fortuit. Ou encore, s'il est soumis à des contraintes syntaxiques, entre autres, le nombre et la structure des syntagmes complémentaires insérés dans la projection maximale. De même, le degré d'activation des morphèmes de la langue matrice en rapport avec celui des morphèmes de la langue enchâssée.

1.2. Problématique de la recherche

Le présent propos se propose d'étudier, du point de vue qualitatif, les comportements de l'accommodation morphosyntaxique, développés par les segments enchâssés dans le cadre du code switching AM-FR, et ce, selon l'environnement morphosyntaxique auquel ils tentent de s'attacher. Il s'agit de voir quels mots ou groupe de mots sont dits en français ou en arabe marocain. À quel endroit de l'énoncé mixte apparaissent-ils ? Et quelles sont les modalités morphosyntaxiques qu'ils développent pour qu'ils puissent se rattacher aux structures qui les entourent ?

Quand il y a un conflit d'ordre entre la langue matrice (l'arabe marocain) et la langue enchâssée (le français) au sein d'un énoncé mixte, quel ordre semble-t-il prépondérant ? Est-ce celui de l'arabe marocain ou celui du français ? Et quelle est la fonction pragmatique de celui qui l'emporte pour le locuteur ?

1.3. Corpus

Le corpus que nous analyserons dans cet article se compose essentiellement d'énoncés mixtes que nous avons recueillis des échanges de parole se déroulant dans divers espaces d'interlocution au Maroc. Ainsi, pour constituer notre corpus, nous avons enregistré des échanges de parole entre jeunes locuteurs sur les ondes des chaînes radio privées suivantes : Hit-radio, Radio Mars, Radio 2M. D'autres énoncés mixtes sont collectés lors des débats ouverts du forum international d'étudiants 2019 où les jeunes se livrent à des démonstrations

d’avis en l’absence de toute pression ou du cadre formel à respecter, ce qui fait surgir le discours mixte où l’AM et le FR sont massivement alternés.

Ensuite, les énoncés recueillis sont présentés accompagnés des symboles suivants :

- La lettre en majuscule représente le prénom du locuteur.
- L’abréviation “LN” indique le statut sociolinguistique de celui ou celle qui produit l’énoncé mixte, c’est-à-dire Locuteur Natif.
- Le numéro indique le classement de l’énoncé dans le corpus.

1.4. Système de transcription adopté

Consonnes

ʔ Coup de glotte (glottale)	ʒ Spirante cacuminale sonore
b Occlusive bilabiale sonore.	ʃ Spirante cacuminale sourde
f Spirante labiodentale sourde.	g Occlusive vélaire sonore
m Occlusive bilabiale sonore.	k Occlusive vélaire sourde
d Occlusive dentale sonore	ɣ Spirante vélaire sourde.
t Occlusive dentale sourde.	x Spirante vélaire sourde
ɗ Occlusive dentale sonore	q Palatale emphatique.
ɛ Dentale emphatique	ɛ Laryngale spirante sourde
n Occlusive nasale dentale sonore	ħ Laryngale spirante sourde
z Spirante dentale sonore	h Laryngale sourde
s Spirante dentale sourde	r latérale vibrante sonore
ʃ Sifflante emphatique sourde	l Vibrante linguale latérale.
w Semi-voyelle postérieure arrondie prononcée <i>-wa</i> devant une consonne normale et /u/ après une consonne normale	y Semi-voyelle antérieure étirée prononcée <i>-ya</i> devant une consonne normale (1) et /-i/ après une consonne normale

Voyelles

a arrière-ouverte-orale	ə Le chewa, voyelle neutre employée pour séparer l’usage de trois consonnes successives.
i Voyelle brève arrière-fermée-orale	a: Voyelle longue arrière-étirée-orale-ouverte
u Voyelle brève arrière-arrondie-orale-fermée	i: Voyelle longue arrière-étirée-orale fermée
e Voyelle brève arrière mi-ouverte (en syllabe brève)	u: Voyelle longue avant-arrondie-orale fermée

2. Considérations théoriques

2.1. L’énoncé bilingue

Dans la production bilingue, même si les deux langues sont plus ou moins simultanément activées, il y a toujours la prévalence d’un code sur l’autre, leur niveau d’activation diffère, et de là, les deux langues ne partagent pas la même fonction dans l’énoncé. La concurrence dynamique entre les deux langues au sein de l’énoncé engendre une hiérarchie de rôles. Ainsi, selon la terminologie scottonienne, il y a un code dominant dit « *Langue Matrice* » (désormais LM) et un code dominé dit « *Langue Enchâssée* » (désormais LE) (1993a :66).

2.1.1. Concept de langue matrice (LM)

La “*langue matrice*” est la fusion de trois facteurs : psycholinguistique, sociolinguistique et linguistique. Pour ce dernier facteur qui nous intéresse, la LM représente la langue qui fournit le cadre morphosyntaxique au syntagme complémentaire (désormais CP) dans une alternance codique intraphrastique. Elle structure et assure le lien grammatical et donne plus de *morphèmes*² au niveau de l'énoncé (et non pas au niveau de la phrase). L'identification de la LM se fait à l'aide d'une analyse des actions exercées par celle-ci sur les morphèmes appelés *morphèmes du système* (MYERS- SCOTTON, 1997 : 246). La langue matrice fournit au cadre morphosyntaxique de l'énoncé bilingue les morphèmes du système et les morphèmes du système à activation première.

★ Concept de Morphèmes du système

Les *morphèmes du système* sont associés à la LM, leur rôle consiste à grammaticaliser les relations entre les lexèmes au sein de la structure phrastique. Ces morphèmes sont dits « “*syntactiquement actifs*” quand ils contrôlent la relation syntaxique du syntagme auquel ils se rapportent, mais également, quand ils ont des relations syntaxiques externes à ce syntagme » (MYERS-SCOTTON, 1997a, cité par ZIAMARI, 2008 : 38).

★ Les morphèmes du système à activation première

« *Les morphèmes du système sont conceptuellement activés avec les morphèmes du contenu pour satisfaire les intentions communicatives du locuteur. D'ailleurs, leur activation conceptuelle est saillante au niveau des lemmes et au moment où les intentions du sujet parlant sont encodées linguistiquement* » (MYERS-SCOTTON, 2002 : 76).

2.1.2. Concept de langue enchâssée

On entend par *langue enchâssée* ou *encastrée* « *le code qui subit l'influence de la langue matrice et se soumet à son ordre* » (ZIAMARI, 2008 : 36). En d'autres termes, ce sont « *des éléments d'une autre langue qui s'insèrent sur la trame de la langue qui pose le squelette morphosyntaxique de l'énoncé* » (EL MINAOUI, 2002 : 164).

★ Morphèmes du contenu

Les *phonèmes du contenu* étant fournis par la langue enchâssée sont plus ou moins libres d'apparaître dans un énoncé. Ils remplissent une fonction complémentaire dans la construction et la composition de la structure phrastique. Leur fonction consiste à porter le message *sémantico-pragmatique* du locuteur.

★ Morphèmes du contenu à activation tardive

La réalisation des *morphèmes du système à activation tardive* ne vise pas à satisfaire les intentions communicatives du locuteur. Plutôt, l'activation de ces morphèmes a pour objet de construire des unités syntaxiques dont le rôle est d'assurer le lien entre ce qui est conceptuel (la représentation mentale et abstraite que l'on a d'un objet ou d'une entité) et ce qui est phrastique comme le syntagme nominal, le syntagme verbal, le syntagme adjectival et le syntagme prépositionnel. Comme l'indique leur appellation “*activation tardive*”, les morphèmes en question ne s'activent que *tardivement* (MYERS-SCOTTON, 2002 :76). Ils sont structurellement assignés au niveau de la formulation.

A l'issue de ce cadre théorique et avant de passer à l'analyse structurelle des énoncés mixtes employés dans les trois pratiques langagières innovantes au Maroc, il nous semble important d'explicitier comment ces énoncés se combinent. Quelles sont les étapes par lesquelles passe cette combinaison ? Et quel est l'apport de chacune des deux langues impliquées à la lumière de leurs fonctions sociales et communicatives ?

² MYERS-SCOTTON entend par morphème « la réalisation de surface correspondant à un lemme dans le lexique mental (accord des adjectifs, des verbes/conjugaison, infinitif des verbes, etc. » (MYERS-SCOTTON, 1993a : 99).

2.2. Les niveaux de production de l'énoncé bilingue

- **Le niveau conceptuel** s'opère lorsqu'un locuteur s'engage dans la production d'un énoncé bilingue, il sélectionne à partir de son *lexique mental* les *entrées lexicales abstraites*³ pouvant satisfaire ses intentions communicatives du point de vue sémantique et sociopragmatique. En effet, la relation entre la catégorie linguistique : (nom, verbe, adjectif, adverbe et préposition) et les caractéristiques sémantico-pragmatiques contenues dans les *lemmes* forme ce que la terminologie scottonienne appelle « *la structure lexico-conceptuelle responsable de la projection des intentions du locuteur en des entrées lexicales* » (ZIAMARI, 2008 : 34).
- **Le niveau fonctionnel** se rapporte à une *structure centrale* dans le système de production langagière. Celle-ci donne des instructions pour que le cadre grammatical soit conçu. Cette conception du cadre grammatical suppose « *l'activation de la structure de réalisation morphologique et les structures prédicat-argument* » (ZIAMARI, 2008 : 34) de manière à attribuer le rôle associatif des structures thématiques aux relations grammaticales.
- **Le niveau positionnel**, la *structure de surface* implique la réalisation morphologique des morphèmes et exécute les opérations et les transformations nécessaires telles que l'accord du sujet et du verbe et l'ordre des mots.

En vue d'illustrer la combinaison de ces trois niveaux dans le même énoncé, nous nous appuyons sur le schéma ci-dessous (figure A). Nous y expliciterons le processus de sélection des entrées lexicales abstraites, ainsi que l'apport de chacune des deux langues impliquées (l'AM et le FR) dans la production du discours mixte employé la pratique langagière d'alternance codique.

³ Les lexèmes ou les morphèmes du contenu qui traduisent l'idée conceptuelle que locuteur voudrait exprimer

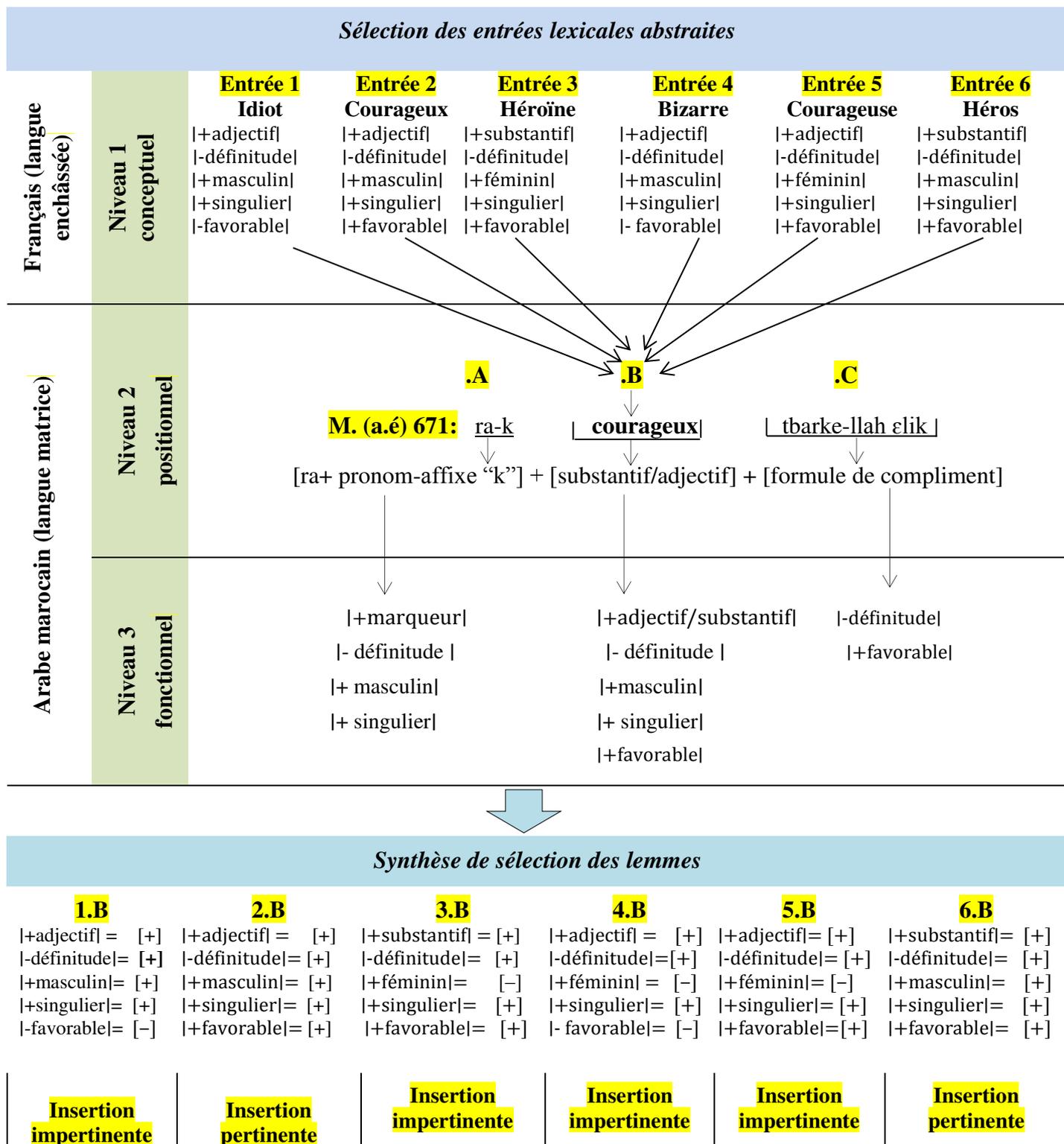


Figure (A) : Processus de sélection des entrées lexicales abstraites lors de la combinaison de l'énoncé bilingue AM-FR

La figure (A) illustre les niveaux de production d'un énoncé bilingue à base d'AM dans le cadre de la pratique langagière innovante d'alternance codique AM-FR. En effet, l'AM en tant que langue maternelle du locuteur fournit le cadre morphosyntaxique à l'énoncé (les niveaux fonctionnel et positionnel)⁴, alors que le FR en tant que langue étrangère procure les entrées lexicales susceptibles de porter le message sémantico-pragmatique du locuteur.

Pour plus de précision, le schéma nous explique comment le locuteur de l'énoncé {M. (a.é) 671} fait la sélection des sous-systèmes (les entrées lexicales) du français qu'il insère dans la structure linguistique de base de l'arabe marocain. Il s'agit d'un mélange qui consiste à mêler dans un même énoncé des segments appartenant aux deux systèmes linguistiques impliqués avec une dominante de l'un sur l'autre. La formule de mélange à laquelle fait partie la structure phrastique mixte relevée dans l'énoncé ci-dessus est d'ordre [arabe marocain dominant-français dominé]. Ce mélange de codes à dominante d'AM est de type asymétrique. Il est souvent « déclenché par la difficulté du locuteur à trouver ses mots et/ou à composer ses phrases » (BENZAKOUR, GAADI, QUEFFÉLEC, 2000 : 115).

Du point de vue conceptuel, l'apport du français, en tant que langue dominée ou enchâssée consiste à fournir les *morphèmes du contenu* (les entrées lexicales abstraites) ayant pour objet de construire des unités syntaxiques : [+substantif], [+adjectif], [+verbe], [+adverbe]. Celles-ci se chargent d'assurer le lien entre la portée conceptuelle qu'elles détiennent (la représentation mentale et abstraite que l'on a des entités) : [+favorable]/[-favorable], [+animé]/[-animé], [+naturel]/[-naturel], [+artificiel]/[-artificiel] et la structure phrastique de l'énoncé | ra + pronom-affixe + article zéro + adjectif (terme repéré) |.

Du point de vue positionnel, l'énoncé bilingue {M. (a.é) 671} est combiné sur la base d'une construction phrastique de l'arabe marocain dite « la relation de différenciation » où la particule [ra] « *voilà* » dont l'ordre est | ra + pronom-affixe + article zéro + terme repéré (adj) | revêt une valeur de recentrage sur la localisation. Il s'agit en fait d'un constituant nominal mixte dont la forme injonctive est du verbe arabe littéral [raʔa] « *regarder* » → [ra-k] « *te voilà* » – [ra-kum] « *vous voilà* ». La particule actualisatrice [ra] en se joignant au pronom-affixe dont la variante positionnelle est {-k} de [nta] « *toi* » se place en tête de l'énoncé sert au recentrage sur le terme repéré « *courageux* » qui, à travers son caractère d'indétermination, obéit aux contraintes morphosyntaxiques de l'arabe marocain.

La relation d'actualisation échoit à tout le SN, en ce sens que le prédicat qui doit être, conformément aux règles morphosyntaxiques de l'AM, nu (indéfinitude), appuie un élément nominal ou adjectival à fonction sujet ce qui explicite l'insertion de l'adjectif français « *courageux* » indéterminé.

De manière générale, dans un énoncé en AM, la particule [ra-] « *voilà* » peut en fait remplir une double fonction : l'une est la fonction d'actualisateur dans ses emplois avec la forme inaccomplie du verbe ou le participe actif. L'autre est la fonction de marqueur d'émphase ou de thématization forte quand elle porte sur un élément nominal ou pronominal. De même, la particule [ra-] peut être considérée comme « une forme réduite d'origine impérative ou accomplie »

⁴ Selon Carol Myers-Scotton (1997a) les *morphèmes du système* sont associés à la Langue Matrice, leur rôle consiste à grammaticaliser les relations entre les lexèmes au sein de la structure phrastique. Ces morphèmes sont dits « *syntactiquement actifs* » quand ils contrôlent la relation syntaxique du syntagme au-quel ils se rapportent, mais également, quand ils ont des relations syntaxiques externes à ce syntagme » (MYERS-SCOTTON, 1997a, cité par ZIAMARI, 2008 : 38).

(CAUBET, 1993 : 26); d'où la construction de la particule avec les *pronoms personnels affixes compléments* ; {-k} de [nta]“*toi*”, {-ki} de [nti]“*toi au féminin*”, {-kum} de [ntuma]“*vous*”. Du point de vue fonctionnel, l'examen de l'exemple ci-dessus fait ressortir que la structure centrale sur laquelle s'appuie la production de l'énoncé mixte {M. (a.é) 671} est issue des contraintes morphosyntaxiques de l'arabe marocain. En fait, les instructions de réalisation morphologique : [particule + pronom-affixe + adjectif + [-définitude] + [+genre], [+nombre]] impliquent que l'élément français subisse une opération de moulage linguistique par le biais de le moduler syntaxiquement et morphologiquement pour le faire entrer dans des moules communs plus décontractés et plus adaptés à l'arabe marocain, vu que celui-ci constitue la langue de l'appropriation de l'environnement depuis la petite enfance. Ce processus de reconstitution du code décontracté avec limitation des contraintes morphosyntaxiques lors de l'interpénétration du FR et de l'AM nous rappelle le néologisme d'«*interlangue*» utilisé par L. SELINKER (1972) et MARTINEZ (2008/a).

3. Analyse structurelle du corpus

3.1. L'alternance codique ou le code switching AM-FR

3.1.1. Délimitation du concept

Le phénomène de l'usage simultané de deux codes linguistiques au sein d'une même conversation s'est vu attribuer de nombreuses désignations. Ainsi, tout d'abord WEINREICH (1968) évoque les termes d'«*interférence linguistique*». En second lieu, MACKEY (1976) mentionne le concept d'«*interférence bilingue*». En troisième lieu, HAMERS et BLANC (1983) parlent d'«*alternance de codes*». Finalement, MYERS-SCOTTON (1993 a) et (1993 b) se sert de la terminologie de «*système d'insertions*». Toutes ces terminologies ont été employées pour désigner l'interchangeabilité de deux codes insérés l'un dans l'autre, mais «*seul celui qui pose le squelette morphosyntaxique de l'énoncé est perçu par les locuteurs comme langue parlée, sans reconnaître forcément l'usage d'un second code*» (EL MINAOUI, 2002 : 165).

En fait, les appellations pour désigner cette pratique langagière innovante ne manquent pas : *code switching*, *alternance codique*, *discours mélangé*, ou encore «*rencontre d'habitudes linguistiques*» (CHARNET, 1999), «*heurt de deux langues*» (LAFONT, 1997). Perçue jusqu'à une date récente comme «*une pratique langagière déviante, marginale et transitoire*» (GUMPERZ, 1989 : 73), l'alternance codique suscite un intérêt certain dans la littérature *-olinguistique* (psycho- et socio-).

Il est entendu, d'un point de vue général, comme une manifestation d'un «*bilinguisme idéal*» (WEINREICH, 1953) ou encore comme «*un stade intermédiaire dans l'évolution d'une langue ou d'une variété de langue*» (GARDNER-CHLOROS, 1983 : 25). Mais également, comme un signe de «*décadence linguistique*» selon la terminologie de HOFFMANN (1991), d'«*inculture ou de mutilation linguistique*» (MABROUR, 2010 : 66).

D'autres travaux sont venus apporter à la notion du Code Switching beaucoup plus d'approfondissement et, partant, en préciser la portée significative et méthodologique, non seulement en fonction de la diversité des situations où deux langues (*ou deux variétés de langue*) ou plus se trouvent, d'une façon ou d'une autre, en contact, mais aussi, en fonction des particularités de ceux qui manipulent les systèmes linguistiques mélangés.

Parfois, l'activité des interactants se définit comme une *contextualisation* (GUMPERZ, 1982). Celle-ci permet de mettre une emphase, de maintenir ou de changer un aspect du contexte discursif, de ce fait, elle devient en soi et pour soi un moyen pour interpréter l'énoncé. Ainsi, «*en changeant de langue, les locuteurs bilingues donnent à leur interlocuteur un indice pour interpréter l'énoncé*» (ALBY et MIGGE, 2007 : 58). Par exemple, s'il faut le prendre au sérieux ou, au contraire, s'il a une visée ironique.

Dans les lignes qui suivent, nous examinerons, les mécanismes lexicaux et morphosyntaxiques générant la construction des énoncés mixtes dans le cadre de la pratique langagière innovante du mélange de langues AM-FR.

3.1.2. Sur le plan structurel

Souvent quand il s'agit de mélanger l'AM et le FR dans un même énoncé, la notion d'usage implique que l'individu bilingue a la possibilité d'employer l'une ou l'autre langue. Parallèlement à cela, il doit posséder « *une compétence minimale dans l'une ou l'autre langue* » (HAMERS et BLANC, 1983 : 26). Cette compétence est souvent perceptible à la lumière des usages langagiers qui pourront nous renseigner si l'individu bilingue est plus ou moins dominant dans l'une des deux langues pour un domaine ou un sujet déterminé.

Dans une version ultérieure dite *Modèle du Niveau Abstrait*⁵, Myers-Scotton dissèque la compétence langagière du locuteur bilingue en faisant l'examen de la *structure lexicale abstraite et complexe* des deux codes mélangés. Elle parle des *lemmes*⁶ responsables de toutes les entrées abstraites dans le *lexique mental* du bilingue, et qui entretiennent des rapports étroits avec la *structure lexicale* (LEVELT, 1989 cité par MYERS-SCOTTON, 1993a : 49). Les *lemmes* sont dotés de trois niveaux de la *structure lexicale* qui sont présents lors de la production de l'alternance codique, mais ne sont pas forcément activés en même temps.

Ainsi, dans les exemples ci-dessous, nous analyserons les entrées abstraites suivant lesquelles est déclenchée l'activation de la *structure lexicale abstraite et complexe* de l'AM et du FR. Il s'agit tout d'abord de repérer les paramètres du pliage des lemmes de la langue dominée ou enchâssée (le FR) aux contraintes morphosyntaxiques de la langue dominante ou matrice (l'AM) responsables de toutes dans le *lexique mental* du bilingue

3.1.3. Activation du lexique mental bilingue

Normalement, la distribution insertionnelle des éléments lexicaux de LE insérés dans la structure morphosyntaxique de LM diffère selon la langue qui fournit le cadre morphosyntaxique au syntagme complémentaire de l'énoncé.

A. Les entrées lexicales abstraites structurellement dirigées

➤ Les items du Syntagme Nominal : le constituant nominal mixte

⁵ C'est un modèle introduit en 1995 et réajusté dans des travaux ultérieurs 1997, 2001 et 2002

⁶ Ce sont les formes canoniques d'un item (*masculin singulier d'un nom ou d'un adjectif, infinitif d'un verbe*) contenant des aspects syntaxiques, morphologiques et sémantiques. Non seulement elles constituent la force conductrice derrière la construction de la structure de surface par le locuteur, mais aussi ils assurent l'association des informations conceptuelles aux fonctions grammaticales.

Corpus 1

- N. LN. 17:** kanə-t ənd-i waħəd ma copine quwwa:sa
- J'avais une copine qui avait le mauvais œil.
- B. LN. 18 :** daymən ka-nħut li-hum l-musahama dyal-i fuq l-comptoir.
- Je leur dépose toujours ma cotisation sur le comptoir.
- S. LN. 19 :** walakin kayn-a waħəd l-possibilité kbir-a f~ l-marʔareb baš n-nas y-fahm-u ħuqu:q l-məra.
- Mais, il y a une grande possibilité pour que les Marocains respectent les droits de la femme.
- H. LN. 20:** ʔana dər-t waħəd une faute ʔanni bqi-t šabra
- La faute que j'ai commise c'est que j'ai trop patienté.

Dans les énoncés (17) et (18) le verbe et la flexion se soumettent aux règles morphosyntaxiques de l'AM qui joue ainsi le rôle de Langue Matrice. En effet, dans l'exemple (18) le substantif déterminé “*comptoir*” constitue avec la préposition arabe marocaine de lieu [fuq]“*sur*” un *constituant prépositionnel mixte* formé essentiellement d'un constituant nominal en FR précédé d'une préposition en AM [fuq]. Celle-ci précise le rapport entre le complément et l'élément auquel il se rapporte.

Dans l'énoncé (17), nous constatons que le SN français “*ma copine*” est employé avec un morphème de système de la matrice (l'AM), à savoir [waħəd]“*un*” dans une construction nominale mixte dont la structure est la suivante : [waħəd+ adjectif possessif + substantif]. En fait, c'est une structuration issue de la matrice de l'AM en ce sens que l'usage de l'item (*morphème de système*) [waħəd]“*un*” déclenche, conformément aux contraintes morphosyntaxiques de la langue maternelle (l'AM), l'insertion de la structure | waħəd + possessif + substantif|.

L'insertion d'*îlots internes*⁷ dans une structure avec [waħəd], comme dans (17) est praticable tant que la structure morphosyntaxique de l'AM le permet. Le *morphème de système* [waħəd] combiné à un substantif français peut être précédé soit d'un article indéfini comme dans la structure : [waħəd+ un/une+ substantif FR], soit d'un adjectif possessif suivant la structure : [waħəd+ ma/mon+ substantif FR] comme dans l'énoncé (20).

De même, dans le constituant nominal dans l'énoncé (19), le substantif enchâssé “*possibilité*” obéit aux règles de l'AM, dans la mesure où l'adjonction du déterminant “*waħəd*” à un nom déterminé ne pourrait être grammaticalement et stylistiquement possible – à part la construction prédicative de l'indéfini “*waħəd*” – qu'à travers l'article défini “*l-*”. C'est pourquoi le locuteur de l'énoncé (19) antépose l'article arabe marocain “*l-*” au lieu de l'article défini français “*la*”.

⁷ Les *îlots internes* sont des constituants intermédiaires de la langue enchâssée. Elles font partie d'une projection maximale de la langue matrice. Dans le deuxième Modèle dit *Matrix de Language Frame*, C. Myers-Scotton (1993 b) évoque que les *îlots internes* revêtent de nombreuses structururations, les plus abondantes sont celles qui sont composées de construction mixte à base nominale ou adjectivale. Les constituants nominaux ou adjectivaux îlots internes s'insèrent dans des structures régies par la langue matrice.

Dans (18), le constituant nominal (en gras) obéit à la structure mixte, | article *morphème de système* + substantif *morphème de contenu* |. En effet, en tant que système linguistique établissant le squelette morphosyntaxique de l'énoncé (18), l'AM prescrit ses règles de base en fournissant l'article défini à signifiant "l-" qui précède le substantif français inséré. Ainsi, l'impact structurel systématique de l'AM sur le constituant du SN est démontrable selon deux aspects d'analyse bien précis.

➤ **L'aspect morphosyntaxique**

L'article défini du français "le" qui précède normalement les substantifs français du genre masculin se transforme en l'unique article défini de l'AM "l-". Celui-ci, conformément aux règles morphosyntaxiques de l'arabe marocain, fait écho à son déterminé et participe dans sa naturalisation. En effet, dans l'exemple (18) la transformation de l'article du FR "le" est opérée par le locuteur, non seulement pour éviter toute difficulté articulatoire, mais aussi, en vue de rendre le substantif plus compatible aux normes morphosyntaxiques de la langue maternelle, ipso facto, il sera mieux intégré dans l'énoncé.

Cependant, contrairement à ce qui a été édité dans l'approche de Caubet et Boumans (voir BOUMANS et CAUBET, 2000) concernant les tendances de l'article défini en AM⁸, l'énoncé (19) met en évidence une propriété de l'article arabe marocain "l-". Ainsi, nous y constatons que le substantif français "*possibilité*" qui devrait théoriquement être précédé de l'article défini français du genre féminin "la" est cependant accompagné de l'article défini de l'AM "l-", ce qui constitue un cas spécifique à notre corpus.

En somme, il ressort des exemples ci-dessus que la règle de BOUMANS (2000) concernant les articles définis du français {l, les} qui précèdent les substantifs insérés (en gras) a été violée dans notre corpus.

➤ **L'aspect phonologique**

Dans les énoncés (18) et (19), les lexèmes français insérés réagissent du point de vue phonétique aux règles de l'AM dans la mesure où l'adjonction de l'article défini "l-" aux signifiants à élément consonantique initial simple d'articulation non alvéolo-palatale « *s'accomplit normalement sans modification formelle* » (YOUSSI, 1992 : 141).

Cependant, Quant aux lexèmes français dont la première consonne a une articulation alvéolaire ou prépalatale : {/t/, /d/, /s/, /z/, /r/, /n/, /š/, /ʃ/, /t/, /d/}, l'article défini "l-" s'assimile avec celle-ci comme dans les énoncés mixtes 21, 22, 23, 24, 25, 26 et 26 :

⁸ A propos de l'approche de D. Caubet et L. Boumans, il y a lieu de noter que les deux chercheurs ont dégagé une tendance concernant l'article défini de l'arabe marocain (l-) qui divise les articles définis du français en deux catégories : (le) devient (l-), l'unique article arabe marocain avant un substantif français inséré. {la, les, l'} restent en français, tout en occupant la position syntaxique de (l-).

Corpus 2

- M. LN 21: huwwa daba **d-détail** lli ma kayən-š
- En fait, maintenant c'est le détail qui manque.
- O. LN 22: ka y-gul-u li-ya xašš **d-dessin** xašš t-kun-i ka t-rasm-i məzyan
- On me dit que le dessin est exigé, il faut que je dessine bien.
- M. LN 23: layla dər-t li-k **r-remix** dyal smiyyat layla labas əli-k bixir
: - J'ai fait le remix des prénoms, est-ce que tu vas bien Leila
- M. LN 24: ɣadi n-əti-w-hum n-nəmra **t-téléphone** dyal-k.
: - Nous leur donnerons ton numéro de téléphone
- M. LN 25: dak **s-stress** faš ka t-kun f~l-xedma u nta ma əendə-k ma y-ddar
: - Le stress dû au temps libre quand tu n'as rien à faire.
- D. LN 26: baš had **n-nombre** de donneurs y-kbər
- Pour que ce nombre de donneurs se multiplie

➤ Les items du Syntagme Adjectival : insertion de l'adjectif français

Nombreux sont les cas qui illustrent l'insertion d'un adjectif français qualifiant un substantif de l'arabe marocain.

➤ Les adjectifs épithètes

Corpus 3

- A. LN. 27: məlli ka-nšuf duk l-wlidat f~lbərd ka-nhəs b~waħəd š-šafaqa **déchirante**
- Quand je vois ces petits enfants en train de se geler j'éprouve de la pitié.

Ce constituant nominal mixte comporte l'adjectif français "déchirante" qui qualifie le substantif arabe marocain [š-šafaqa] "la pitié". Cette postposition de l'adjectif (*morphème du contenu*) s'explique par deux raisons : tout d'abord, parce que les règles morphosyntaxiques de l'AM le requiert. En second abord, parce qu'en FR l'adjectif "déchirante" se positionne dans le même ordre. Pourtant, il ne faut pas admettre que ce genre d'insertion est soumis à une combinaison partagée et ayant un ordre commun, mais plutôt, il est dû à « une caractéristique relative à la langue matrice, à savoir la détermination » (ZIAMARI, 2008 : 108).

➤ Les adjectifs prédicatifs

ZIAMARI (2008) détermine de nombreuses possibilités dans lesquelles la matrice de l'arabe marocain régit l'insertion des adjectifs prédicatifs de la langue encadrée (le FR).

Corpus 4

- I. LN. 28: məlli ka-nqmaə wəld-i ka n-həs bli kənt **agressif** məa-h.
- Quand je réprime mon enfant, j'ai l'impression d'être agressif].

Comme le montre l'exemple (28) l'adjectif prédicatif français "agressif" peut être inséré dans une structure arabe marocaine constituée de la *copule* [kan + adjectif] "il était + adjectif". L'adjectif français peut également être inséré dans une structure phrastique de l'AM où il

s'enchâsse avec la *copule zéro* dans la forme négative *continue* [maši + agressif] « non pas + agressif » ou la forme négative *discontinue* [ma...š + agressif] « ne...pas + agressif ». De même, « l'adjectif français peut s'insérer dans le même environnement syntaxique que certains verbes de l'AM » (BOUMANS et CAUBET, 2000 : 137) comme dans l'exemple [ka t-ban + agressif] « tu as l'air agressif ».

➤ **Les items du Syntagme Verbal : le constituant verbal mixte**

L'application de la règle morphologique du syntagme verbal en arabe algérien de BOUMANS et CAUBET (2000) à l'arabe marocain permet de déduire que tous les verbes français du premier groupe (se terminant par -er) peuvent intégrer les indices de conjugaison de l'AM tout en prenant en considération la condition de la préfixation et/ou de la suffixation des indices de personne.

Corpus 5

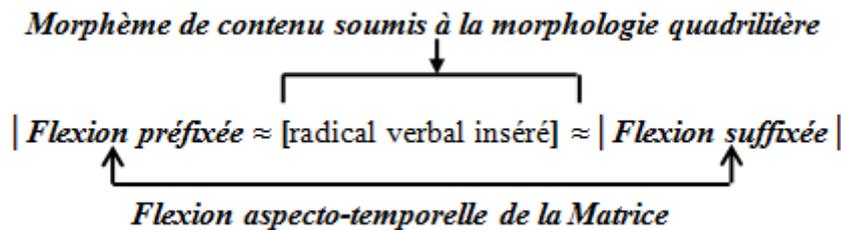
LN. 29: l-wlidat ka **y-tbluka-u** quddam **le public**

- Les enfants se figent devant le public

Il est à constater que l'insertion du verbe français dans l'exemple (29) est souvent classée comme emprunt linguistique car les verbes français qui constituent des morphèmes de contenu (radical du verbe) subissent une opération de moulage dans le système linguistique accueillant (l'AM). Ce dernier fournit les morphèmes de système entre autres, la préfixation et la suffixation indice de la personne du pluriel.

En alternance codique AM-FR, la construction verbale mixte⁹ se manifeste par l'enchâssement du radical du verbe français en tant que *morphème du contenu* qui se plie¹⁰ aux règles de la flexion de l'arabe marocain. Celle-ci constitue le *morphème du système* qui prescrit le cadre morphosyntaxique au syntagme verbal. D'ailleurs, pour mieux comprendre cette construction mixte, nous noterons, en effet, qu'elle ne diffère pas des structurations décrites plus haut. Il s'agit en fait, d'une cocontribution des deux systèmes linguistiques impliqués qui disputent l'ordre de l'énoncé : la matrice syntaxique de l'AM et le FR en tant que langue enchâssée.

La construction verbale mixte sera donc le résultat de l'insertion du verbe français qui subit l'impact morphologique de la flexion arabe marocaine. Celle-ci consiste essentiellement dans deux *morphèmes du système* qui sont syntaxiquement pertinents, à savoir l'*aspect* et le *temps*. En effet, le passage du verbe français par la morphologie de l'arabe marocain est conçu selon la structure suivante :

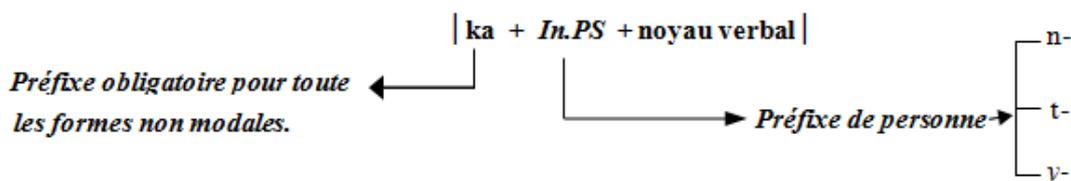


⁹ Ce genre d'insertion est souvent considéré comme un emprunt linguistique puisque les verbes insérés sont profondément intégrés dans la structure morphosyntaxique du système linguistique d'accueil (LM). En fait, dans notre étude, ce n'est qu'une construction mixte résultant du conflit d'ordre entre les deux systèmes linguistiques impliqués, la LM et la LE.

¹⁰ Se soumettre aux contraintes morphosyntaxiques de la langue matrice, d'où le terme « pliement », c'est-à-dire, *soumission* ou encore *dépendance*.

D'ailleurs, en arabe marocain, le prédicat verbal est compatible avec les modalités d'aspect comme dans toutes les autres variétés de l'arabe. Par ailleurs, l'aspect, qui est obligatoirement exprimé fournit une première orientation du procès selon « la dichotomie : caractère achevé ou inachevé du procès, autrement dit, accompli ou inaccompli » (YOUSSI, 1992 : 59). En plus de cet aspect de la nature du procès, tout prédicat verbal ou élément verbal membre de ce prédicat est conçu selon d'autres aspects, entre autres, l'aspect de l'action ou celui de la notion exprimée par le verbe.

Dans la forme aspectuelle de l'inaccompli, la flexion verbale (*aspect, temps, personne, nombre, genre*) consiste en « un paradigme préfixé formé d'un préfixe obligatoire pour toutes les formes non modales (indication de faits généraux) et d'un préfixe porteur de personne » (CAUBET, 1983 : 5). Ces éléments flexionnels se présentent selon la structure morphosyntaxique qui suit :



Corpus 6

I. LN. 30: ?ana **lanci-t** concours de danse hall

– J'ai lancé un concours de danse hall.

C. LN 31: ?ana heyyed-t les vidéos kaml-in **supprimi-t-hum** mən facebook

– J'ai supprimé toutes les vidéos de mon compte Facebook.

C. LN 32: ma eummər-i ma **participi-t** f~ši haža dyal t-téléphone bhal hakka

– Je n'ai jamais participé par téléphone à une émission comme celle-ci.

Les exemples du corpus (6) mettent en évidence des radicaux verbaux qui sont issus de verbes français de premier groupe. Ces radicaux sont enchâssés dans le cadre morphosyntaxique d'énoncés construits sur la base de la matrice de l'AM. Ainsi, l'indice personnel sujet “-t” suffixé aux radicaux français est un signe de la forme aspectuelle de l'accompli. En fait, le suffixe “-t” de la première personne du singulier s'analyse comme étant le sujet, ce qui fait du syntagme verbal un porteur, à la fois, du verbe (y compris l'indice personnel sujet) et du sujet (ou le complément zéro). De même, il « contient en son sein les traces d'une relation prédicative (le verbe et le complément zéro) » (CAUBET, 1993 : 3).

Les radicaux français “lanc”, “supprim” et “particip” épousent la morphologie de la matrice syntaxique, dans la mesure où ils se plient à la flexion verbale de l'arabe. Ceci implique de nombreux changements tant sur le plan phonologique que sur le plan morphologique : du point de vue phonologique, il y a lieu de noter que « l'insertion phonématique de l'indice personnel sujet aménage des structurations syllabiques conformes à celles que le système privilégie » (YOUSSI, 1988 : 215). Normalement, « les indice personnel sujet de l'accompli s'intègrent au thème verbal nu sans changement pour celui-ci » (YOUSSI, 1992 : 44). Cependant, les exemples du corpus (6) indiquent l'occurrence d'un élément vocalique /i/ de jonction qui se positionne comme intermédiaire entre le radical verbal enchâssé et l'indice personnel sujet.

En réalité, cet élément vocalique est un indice de modification canonique que les modalités aspectuelles entraînent pour les verbes arabes marocains de schème bilitère “CCa” comme

dans les verbes : [ɛta], [qra] et [kla] qui épousent, après avoir subi les contraintes de la modalité aspectuelle de l'accompli (Modalité passé), le schème "CCiC", ce qui implique respectivement les formes suivantes : [ɛti-t], [qri-t] et [kli-t]. D'ailleurs, en dépit de leurs schèmes trilitères comme dans l'énoncé (30), quadrilitères ou encore quintilitères attestés dans les énoncés (31) et (32), les radicaux enchâssés subissent une modification phonologique relative aux schèmes bilitères.

Un fait parmi d'autres qui explicitent ce phénomène phonologique, c'est que le locuteur n'opère pas un dépouillement de la voyelle finale /e/ de la syllabe entravée des verbes français du premier groupe. Plutôt, il nous semble qu'il se contente d'« une coalescence » (YOUSSI, 1988 : 214-216) de cette voyelle réduite ainsi, en phonème /i/¹¹.

Du point de vue morphologique, les radicaux enchâssés adoptent la morphologie des verbes bilitères "CVC" et quadrilitères "CVCCVC" défectueux tant à l'accompli qu'à l'inaccompli, puisqu'ils reçoivent l'élément de jonction /i/ (Modalité passé) et l'indice personnel sujet postposé (Modalité aspectuelle).

Il ressort de cette analyse que les verbes français se soumettent à la morphologie de la matrice de l'AM. Celle-ci prescrit l'ordre de sa flexion au constituant verbal mixte au moyen des deux morphèmes de système, l'aspect (accompli) et le temps (Modalité passé).

➤ **Les items du syntagme adverbial : insertion des adverbes français**

Les adverbes français peuvent, eux aussi, s'encaster dans la matrice syntaxique de l'AM. Mais, leur utilisation est beaucoup moins importante dans le code switching AM-FR que d'autres constituants tels que : le substantif, le verbe et l'adjectif. En effet, cela pourrait être dû à deux principales raisons : premièrement, « la grande diversité des adverbes en arabe marocain » (BARILLOT, 2001 : 125). Deuxièmement, les adverbes français ne sont pas du tout du même type, à l'exception de certains « adverbes de manière qui semblent très productifs dans le code switching AM-FR, en ce sens qu'ils jouissent d'une certaine liberté syntaxique » (ZIAMARI, 2008 : 118). Cependant, même s'ils sont plus fréquents que d'autres constituants, les adverbes n'ont pas réussi à trouver dans les modèles insertionnels un cadre théorique qui permet de les classer et de les distinguer en fonction de la classe : morphème du contenu / morphème du système. Mais aussi, en fonction de leur indice d'ancrage (par rapport à une portion de l'énoncé ou à l'ensemble de l'énoncé) dans le processus des insertions. Le caractère hétérogène des adverbes insérés crée parfois des ambiguïtés quant à la distinction entre morphèmes de système et morphèmes de contenu.

Dans ce qui suit, nous discuterons les types des adverbes encastés, ainsi que le degré du plissement de ceux-ci aux exigences de la matrice syntaxique, tant au niveau du positionnement et du fonctionnement (morphème de système/ morphème de contenu) qu'au niveau d'ancrage dans l'énoncé. En fait, la question de l'ordre matriciel établi par rapport aux enchâssements des adverbes sera donc abordée à partir de l'examen des traits ci-dessus.

¹¹ En arabe marocain, le phonème final /i/ suffixé aux radicaux enchâssés peut résulter de la forme 3M de l'accompli qui est dictée par l'absence d'une forme dite "infinitive", comme dans les langues qui possèdent cette forme indéterminée. La forme 3M est une catégorisation plus simple (thème verbal nu) dont les caractéristiques principales sont l'indétermination et la latitude de prévoir les variations morphologiques (pour plus de détail, voir YOUSSI, 1992 : 214-216).

Corpus 7

- H. LN. 31 :** etey-na-k **suffisamment** dyal l-weqt
 - On t'a laissé suffisamment de temps.
- O. LN. 32 :** **Alors** ?ana daba šaddi-t l-bac
 - Alors, je suis bachelière.
- A. LN. 33:**
 ?ana ha:s bi-k nit **bien**
 - Je te comprends bien.

- R. LN. 34 :** ?ana ma mhazzeb-š **définitivement**
 - Je ne suis pas partisan définitivement.

L'énoncé (31) affiche l'insertion d'un adverbe de manière français "*suffisamment*". Ainsi, du point de vue formel, il est à constater que l'élément enchâssé jouit d'une liberté syntaxique remarquable, en ce sens qu'il peut précéder ou suivre l'élément qu'il caractérise dans l'énoncé. Cette flexibilité dans les positions syntaxiques des adverbes enchâssés est due essentiellement à leur nature en tant que morphèmes de contenu qui peuvent se réaliser dans les deux langues. C'est-à-dire qu'ils ne sont pas concernés par des exigences bien déterminées et bien strictes qu'ils doivent prescrire à d'autres constituants de l'énoncé. Du contraire, c'est eux-mêmes qui sont dirigés par d'autres éléments syntaxiques plus forts au niveau de la construction mixte.

Dans l'énoncé (31) l'adverbe inséré est un morphème du contenu qui détermine le prédicat verbal. Il est soumis à l'impact du syntagme verbal à propos duquel il se charge de préciser la valeur de manière ou d'aspect du procès. Parfois, la position de l'adverbe au début de l'énoncé, comme dans l'exemple (32), peut servir à thématiser la manière ou l'aspect du procès.

Quant aux énoncés (33) et (34) où les adverbes enchâssés assument la fonction de déterminants par rapport aux participes passif "mhazzeb" et actif "ha:s", il y a lieu de noter que les adverbes de manière "*bien*" et "*définitivement*" forment des collocations avec le participe actif et le verbe auxquels ils se rattachent. En fait, ce sont des expressions utilisables en AM mais pas en FR, dans la mesure où dans l'énoncé (34) l'adverbe de manière "*définitivement*" adopte la même distribution et s'emploie avec les mêmes verbes que l'adverbe marocain [f-marra] "*définitivement*". Tout comme l'adverbe "*bien*" qui revêt les mêmes traits de distribution et d'usage que l'adverbe marocain [məzyan] "*bien*".

Corpus 8

- M. LN. 35:** n-eyt-u li-k **demain** meā š-šbaħ
 - On t'appelle demain matin.

Les adverbes de temps peuvent également s'insérer dans une construction mixte. Tout comme les adverbes de manière, les adverbes de temps jouissent d'une flexibilité dans les positions syntaxiques grâce à leur nature de morphèmes de contenu syntaxiquement libres. En effet, dans les énoncés ci-dessus, les adverbes de temps du français s'enchâssent comme le seraient des adverbes de l'AM en discours monolingue. Ils n'ont pas besoin de déterminants (articles, démonstratifs, adjectifs ou prépositions) pour exprimer leurs rapports avec le reste de l'énoncé.

Corpus 9

W. LN. 36: ka t-ʃdeq **effectivement** wa:qe-a li-k

- En fin de compte, c'est ce qu'il t'arrive

L'examen du corpus montre également que les adverbes d'affirmation peuvent aussi s'insérer dans une construction mixte. La particularité de la flexibilité syntaxique et la liberté de se positionner est attestée lors de l'enchâssement de ce genre d'adverbes français dans un énoncé mixte à base de l'AM.

Certains de ces adverbes établissent des collocations avec les verbes auxquels ils se rattachent comme il est indiqué dans l'énoncé (36). Effectivement, l'adverbe français enchâssé "effectivement" détermine la copule verbale [kayn]. Il épouse la même distribution et accompagne les mêmes types de verbes que l'adverbe marocain [nit] "effectivement".

Corpus 10

M. LN. 37: **pourquoi** had l-qadiyya

- Pourquoi cette affaire ?

L'insertion des adverbes interrogatifs est aussi attestée dans les constructions mixtes résultant du code switching AM-FR. L'adverbe français "pourquoi" est inséré dans une construction qui obéit à la structuration adoptée dans la modalité interrogative en AM. Ainsi, les contraintes morphosyntaxiques que celle-ci prescrit, stipulent que « *si la question porte sur le repère prédicatif, il y aura une relation d'identification avec pour un premier terme un adverbe interrogatif* » (CAUBET, 1993 : 25), et ce, suivant la structure suivante : | adverbe interrogatif + démonstratif invariable de proximité + (l-) + substantif objet de l'interrogation |.

La position de l'adverbe interrogatif en tête de l'énoncé n'est cependant pas obligatoire. De même, le recours à cette construction interrogative rappelle le respect des règles de l'AM, ce qui renforce les principes de base du modèle scottonien de *Matrix Language frame*¹².

- **Les items du syntagme prépositionnel : Insertion des prépositions et des conjonctions**

Corpus 11

A. LN. 38: **Bon**, ka n-gul ʔadi nəmš-i llə-bħər f~l-weekend, **mais** ka təlqa d-dənya kull-ha zħam

- Bon, je me dis : je vais à la plage le weekend, mais elle est toute saturée.

N. BARILLOT (2001 : 126) avance que « *les conjonctions de coordination et les mots de liaison français qui peuvent s'insérer dans la construction phrastique de l'AM sont souvent remplacés par d'autres en AM* ». Il y a quelques conjonctions qui sont exclues de la règle de BARILLOT. Ce sont celles qui apparaissent dans la construction soit pour expliquer soit pour argumenter ce qui a été dit en AM comme le montre (38). De même, l'insertion des prépositions françaises dans un énoncé en AM reste très rare dans le code switching AM/FR.

¹² Il s'agit d'un modèle qui s'annonce applicable, rigoureux et valide à une paire de langue particulière comme celle de [AM-FR] n'a pas cessé d'être révisé et réajusté depuis sa première version apparue dans l'ouvrage de (C. MYERS-SCOTTON, 1993a). Et ensuite les versions (MYERS-SCOTTON, 1993b, 1995, 1997) jusqu'à la récente version présentée dans l'ouvrage (MYERS-SCOTTON, 2002).

Conclusion

Dans cet article, nous avons étudié les modalités d'intégration morphosyntaxique et lexicale que développent les segments du français enchâssés dans la structure de base de l'arabe marocain. L'analyse structurale du corpus a fait ressortir que les énoncés mixtes dont se servent les jeunes Marocains dans les échanges de parole quotidiens entre pairs sont émaillés de nombreuses traces qui manifestent l'activation plus ou moins simultanée des deux codes impliqués, l'AM et le FR.

Par ailleurs, l'activation des entrées lexicales abstraites chez le locuteur dont la langue maternelle est l'AM lui permet d'insérer des segments du français dans la structure de base de la langue maternelle. Ces derniers subissent tout un processus de moulage morphosyntaxique dont les opérations majeures sont l'intégration morphologique et la fusion syntaxique avec les structures de la langue accueillante.

Ces modalités d'intégration morphosyntaxique aboutissent à la combinaison d'énoncés bilingues mixtes de proposition unilingue (dominance d'un code sur l'autre). En ce sens que suite à l'insertion des segments français, un conflit d'ordre est déclenché au sein de l'énoncé mixte entre, d'un côté, la langue matrice, l'AM qui cherche à prescrire ses contraintes morphosyntaxiques aux constituants enchâssés. Et de l'autre, la langue enchâssée, le FR qui cherche à imposer son ordre au cadre morphosyntaxique de l'énoncé. L'examen des structures mixtes indique que la langue matrice finit par imposer le sien. D'où la soumission des constituants insérés (substantifs, verbes, adjectifs, adverbes et conjonctions) à la grammaire de l'AM.

Les conditions syntaxiques qui ressortent de l'analyse prouvent, en effet, le degré d'activation de l'AM lors de la combinaison des énoncés bilingues. Ainsi, l'ordre morphosyntaxique de la langue maternelle semble prépondérant vu qu'elle est la langue qui a structuré la personnalité du locuteur dans l'enfance et tout au long de la vie.

Bibliographie

ALBY (S.) et MIGGE (B.), 2007. « Alternances codiques en Guyane française. Les cas du Kali'na et du nenge » in, *Pratiques et représentations linguistiques en Guyane : Regards croisés*, IRD Éditions, Paris, p.p 21-72.

BARILLOT (N.), 2001. « Code switching arabe-marocain/français. Remarques générales et aspects prosodiques » in, *Comment les langues se mélangent. Code Switching en Franco-phonie*, L'Harmattan, p.p 119-134.

BENZAKOUR (F.), GAADI (D.), QUEFFÉLEC (A.), 2000. *Le Français au Maroc. Lexique et contact de langues : Actualités linguistiques francophones*, Éditions Duculot, Bruxelles.

BOUMANS (L.) et CAUBET (D.), 2000. « Modelling Intrasentential Code Switching. A Comparative Study of Algerian/French in Algeria and Moroccan/Dutch in the Netherlands » in, *Arabic as a Minority Language, Contribution to the Sociology of Language* 83, Jonathan Owers (éd.), Mouton de Gruyter, p.p 113-180.

CAUBET (D.), 1983, *La Détermination en arabe marocain*, Université Paris 7, Collection ERA 642, Laboratoire de Linguistique Formelle, Paris.

CAUBET (D.), 1993. *L'Arabe marocain : phonologie et morphosyntaxe*, tome I, Éditions Peeters, Louvain, Paris.

CHARNET (CH.), 1999. « “Ana je pose la question” ou quelques façons de parler de locuteurs marocains : étude de manifestation du contact linguistique » in, *Les Langues du Maghreb et du sud méditerranéen*, MANZANO, F. (sous la direction de), P.U.R, Rennes.

EL MINAOUI (L.), 2002. « Arabe marocain, Tamazight et français. L'alternance codique chez un travailleur immigré d'origine marocaine » in, *Comment les langues se mélangent : code Switching en francophonie*, L'Harmattan, Paris, p.p 159-180.

- GARDNER-CHLOROS (P.), 1983. « Code Switching : Approches principales et perspectives » in, *La Linguistique*, Vol. 19, Fasc. 2, PUF, Paris, p.p 21-53.
- GUMPERZ (J.), 1982. *Discours Strategies, Studies in Interactional Sociolinguistics*, Cambridge University Press, Cambridge.
- GUMPERZ (J. J.), 1989. *Sociolinguistique interactionnelle : une approche interprétative*, L'Harmattan, Paris.
- HAMERS (J. F.) et BLANC (M.), 1983. *Bilinguisme et le Bilinguisme*, Éditions Mardaga, Bruxelles.
- LAFONT (R.), 1997. *Quarante ans de sociolinguistique à la périphérie*, L'Harmattan, Paris.
- MABROUR (A.), 2010. « Productions plurilingues : Domaines et fonctions » in, *Émergences et prises en compte de pratiques linguistiques et culturelles innovantes en situations francophones plurilingues, Série : Actualité Scientifique*, Philippe Blanchet et Pierre Martinez (sous la direction de), Éditions des Archives Contemporaines, Paris, p.p 65-72.
- MACKEY (W.), 1976. *Bilinguisme et contact de langues*, Klincksieck, Paris.
- MYERS-SCOTTON (C.), 1993/a. *Social Motivations for Code Switching, Evidence from Africa*, Clarendon Press, Oxford.
- MYERS-SCOTTON (C.), 2002. *Contact Linguistics. Bilingual Encounters and Grammatical Outcomes*, Oxford University Press, Oxford.
- YOUSSI (A.), 1988. « Fieldwork "Fallouts" and The Linguistic Theory : Bi- and Multilateral Relations in The Phonematic Structure, with Evidence from Secret Languages » in, *Langues et Littératures*, Vol. 16, N° 3, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Rabat, Rabat, p.p 199-224.
- YOUSSI (A.), 1992. *Grammaire et lexique de l'arabe marocain moderne* : Préface de David Cohen, Wallada, Casablanca.
- ZIAMARI (K.), 2008. *Le code Switching au Maroc : l'arabe marocain au contact du français*, L'Harmattan, Paris.

Biographie de l'auteur :

Hassan TAKROUR, docteur en sciences du langage et professeur de langue française. Intéressé par la recherche en linguistique, sociolinguistique et communication. Membre du Laboratoire Langage et Société CNRST-URAC 56 de l'Université Ibn Tofail à Kénitra (Maroc). Ses domaines de recherche sont le contact de langues, la communication et la didactique des langues.